

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur :

Monsieur Laurent FURST

N° CP/2011/475 - Immobilier d'entreprises - 2121
Avances sans intérêts à ALSABAIL

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à ALSABAIL :

- une avance sans intérêts de 765 000 €, remboursable sur dix ans avec un différé d'amortissement d'un an, pour le projet de développement de la Cristallerie "Lalique" à WINGEN-SUR-MODER

- une avance sans intérêts de 62 700 €, remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement, pour le développement de la Société "Cristal Piscine" à OBERNAI

- une avance sans intérêts de 437 500 €, remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement, pour le développement de la Société "ATERNO" à ENTZHEIM

- une avance sans intérêts de 573 334 €, remboursable sur dix ans avec un différé d'amortissement d'un an, pour la reprise de la Société "Fine Cuisine Alsace" à BRUMATH par la Société "ESCAL" à STRASBOURG.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions correspondantes au nom du Département (conventions établies selon le modèle adopté par délibération du Conseil Général n° CG/2009/26 du 22 juin 2009).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-58594-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/07/11